



**Convocation de la 139^e Session
du Conseil international du Café :
27 mars 2025 – Session virtuelle**

Le Président du Conseil international du café et la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du café ont l'honneur d'inviter tous les Membres de l'Organisation à la 139^e session du Conseil international du café qui se tiendra virtuellement le 27 mars 2025.

L'ordre du jour provisoire et des informations pertinentes pour participer à la réunion sont ci-joints. Nous serons honorés de recevoir les représentants de votre Gouvernement afin de bénéficier de vos précieuses et constructives contributions aux discussions, pour l'amélioration du secteur mondial du café.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les assurances de notre très haute et très distinguée considération.

Tom Fabozzi
Président
Conseil international du Café

Vanúsia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du café

RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES POUR LES PARTICIPANTS

TABLE DES MATIÈRES		Page
I.	Introduction	3
II.	Logiciel de conférence virtuelle et interprétation	3
III.	Participation	3
IV.	Quorum	3
V.	Pouvoirs et inscription	3
VI.	Admission d'observateurs	4
VII.	Session	4
VIII.	Ordre du jour	4
Annexe I :	Ordre du jour provisoire	
Annexe II :	Lettre type de pouvoir	
Annexe III :	Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote	
Annexe IV :	Formulaire d'inscription pour les observateurs	

I. INTRODUCTION

1. La Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café souhaiterait informer les Membres et observateurs qu'une session du Conseil international du Café se tiendra **en ligne le 27 mars 2025**.

II. LOGICIEL DE CONFÉRENCE VIRTUELLE ET INTERPRÉTATION

2. La 139^e session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**; l'OIC offrira des services d'interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais). Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

III. PARTICIPATION

3. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la 139^e Session du Conseil seront limitées à **deux délégués orateurs** (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et **trois observateurs silencieux** qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement. Des observateurs silencieux supplémentaires pourront être acceptés à la demande du Membre et avec l'approbation du secrétariat, en fonction des pouvoirs reçus et de la capacité de la plate-forme Zoom.

IV. QUORUM

4. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que « *Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs¹ détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.* »

V. POUVOIRS ET INSCRIPTION

5. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

6. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 6 mars 2025**. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au secrétariat (credentials@ico.org). Il est important d'inclure une adresse courriel pour chaque délégué dans le formulaire d'accréditation officielle. Cela permettra au secrétariat d'enregistrer les délégués via Zoom. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe II.

7. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe III. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées à credentials@ico.org **au plus tard le 6 mars 2025**.

¹ Membres actifs ayant leurs droits de vote.

VI. ADMISSION D'OBSERVATEURS

8. Conformément à la disposition de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café (Accord de 2007), les pays non membres et les organisations visées aux articles 15 et 16 dudit accord peuvent être invités par le Conseil à assister à n'importe laquelle de ses sessions en qualité d'observateur.

9. Conformément à la règle 5 du Règlement de l'Organisation ([ICC-102-7](#)), les représentants des organisations non gouvernementales et des associations et des organismes du secteur privé qui veulent assister à la session du Conseil sont invités à soumettre une demande écrite à la Directrice exécutive et à y indiquer les points de l'ordre du jour qui les intéressent. Ladite demande devrait être soumise au moins 45 jours avant la session. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à l'annexe IV et doit être envoyé à credentials@ico.org **au plus tard le 10 février 2025**.

10. Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs au début de chaque session.

VII. SESSION

11. La 139^e session du Conseil se tiendra de **10h30 à 17h30 (GMT) le jeudi 27 mars 2025**, avec une pause de 30 minutes. L'OIC est consciente que l'horaire peut être inconfortable pour les Membres qui se connectent dans des fuseaux horaires sensiblement différents et souhaite remercier à l'avance tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

Réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs

12. Les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs peuvent demander au secrétariat d'organiser des réunions de coordination en préparation pour et avant la 139^e session du Conseil. La date et l'heure de ces réunions, ainsi que le lien permettant d'y participer, seront communiqués aux Membres en temps utile et à la demande des porte-parole.

VIII. ORDRE DU JOUR

13. L'ordre du jour provisoire du Conseil est joint au présent document.

14. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le 6 mars 2025** ou de demander d'inscrire ces questions au titre du point "Questions diverses" de l'ordre du jour au début de la session, lors de l'examen de l'ordre du jour.

Conseil international du Café

139^e Session

Session virtuelle

27 mars 2025

Londres, Royaume-Uni

Ordre du jour provisoire*

Point	Document
Ouverture de la 139^e session du Conseil	
Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture. La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.	
1. Ordre du jour provisoire - à adopter	ICC-139-0
2. Admission d'observateurs – à examiner	à suivre
Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs et énumérera les points de l'ordre du jour qui leur seront ouverts.	
3. Voix	
3.1 Redistribution des voix pour la 139^e session du Conseil pour l'année caféière 2024/25 - à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
Le Chef des opérations fera rapport.	
4. Accord international de 2022 sur le Café	
4.1 Participation à l'Accord de 2022 - à noter	ED-2409/22 Rev. 2
La Directrice exécutive fera rapport sur les progrès en ce qui concerne les signatures et le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.	
4.2 Prorogation des délais prévus pour la signature et la ratification, l'acceptation ou l'approbation de l'Accord de 2022 - à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
Le Conseil est invité à envisager de proroger les délais de signature et de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord de 2022.	
5. Prorogation de la durée de l'Accord international de 2007 sur le Café - à examiner et, le cas échéant, à approuver	
Le Conseil examinera un projet de résolution sur la prolongation de l'Accord de 2007.	
6. Questions financières et administratives	
6.1 Comité des finances et de l'administration - à noter	à suivre
Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris l'état des finances.	
6.2 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2023/24 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
6.3 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2023/24 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront soumis à l'approbation des Membres exportateurs.	

6.4	Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2023/24 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
6.5	Fonds de promotion – à noter Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs.	verbal
6.6	Barème des traitements – à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
7.	Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché	
7.1	Exécution du programme des activités – à noter La Directrice exécutive présentera un rapport intérim (octobre 2024 à mars 2025) sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, en mettant l'accent sur l'exécution du programme des activités, y compris sur le Groupe de travail public-privé du café (GTPPC).	verbal
7.2	Implication de l'OIC dans la mise en œuvre des initiatives de café du G7 et d'autres initiatives de café mondiales et régionales – à noter Le Chef des opérations fera rapport.	verbal
8.	Partenariats	
8.1	PA OIC – AFCA – à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Chef des opérations fera rapport.	à suivre
9.	Rapport des réunions des comités et autres organes	
9.1	Comité commun – à noter Le Président du Comité commun fera rapport.	verbal
9.2	Groupe de discussion sur le café de spécialité – à noter La Directrice exécutive fera rapport.	verbal
10.	Bureaux et Comités	
10.1	Président et Vice-président et composition du Comité consultatif du secteur privé pour 2023/24 et 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
11.	Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil.	verbal
12.	Réunions futures – à noter Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	verbal
13.	Questions diverses – à examiner	verbal
	Séance de clôture	verbal

*L'ordre du jour est sujet à des changements en fonction des résultats des réunions des comités et des Groupes de travail qui auront lieu avant la 139^e session du Conseil international du Café.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café

LETTRE TYPE DE POUVOIR

Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à credentials@ico.org au plus tard le 6 mars 2025.

[Date]

Mme. Vanússia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

**139^e session du Conseil international du Café
Session virtuelle
(27 mars 2025)**

Chère Mme. Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 139^e session du Conseil international du Café qui se tiendra virtuellement le 27 mars 2025 par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

[Nom] Suppléant (délégué intervenant)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*
[Nom]
[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (c'est-à-dire par le ministère ou le service compétent du pays Membre ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit dans le pays où se déroule une session).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS
D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE**

**Veillez envoyer votre lettre type de pouvoir sur papier à en-tête
à credentials@ico.org au plus tard le 6 mars 2025**

[Date]

Mme. Vanússia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

**139^e session du Conseil international du Café
Session virtuelle
(27 mars 2025)**

Chère Mme. Nogueira,

Je regrette de vous informer que le gouvernement de [*insérer le pays Membre*] ne sera pas représenté à la 139^e session, mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 139^e session du Conseil international du Café le 27 mars 2025.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (c'est-à-dire par le ministère ou le service compétent du pays Membre ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit dans le pays où se déroule une session).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS
139^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes
27 mars 2025

Veuillez renvoyer ce formulaire à credentials@ico.org au plus tard le 10 février 2025

Catégorie d'observateur (Cocher la case appropriée)	
• Association/organisme du secteur privé <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
• Organisation non gouvernementale <input type="checkbox"/>	-----

M. / Mme. / Mlle. : Prénom :

Nom :

Nom à inscrire sur le badge d'inscription :

Titre officiel :

Organisation / Société :

Adresse :

Pays : Téléphone :

Courriel :

Points d'intérêt de l'ordre du jour :

.....